



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

Direction de l'Administration  
Générale  
Bureau de la Protection de la Nature  
et de l'Environnement

ARRETE du

---

**Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux  
« Nappes Profondes » de Gironde  
Arrêté Préfectoral modificatif**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de l'Environnement notamment les articles L 212-4 et R212-29 à R212-30 sur la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, la révision, le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 mars 1999 instituant la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux "nappes profondes" de Gironde,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2005 modifié, portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau,

**VU** la lettre du 7 octobre 2009 de Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde désignant Monsieur Vincent NUCHY conseiller général du Canton de Belin-Beliet pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE « Nappes Profondes » de Gironde, en remplacement de Monsieur Alain PERONNAU,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général,

**A R R E T E**

**ARTICLE PREMIER** – Le collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux de la commission locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Nappes Profondes » de Gironde est modifié comme suit :

collectivités	Titulaires	suppléants
Conseil Général	M. Jacques MAUGEIN M. Alain RENARD M. Vincent NUCHY	

Article 2 : Le reste est sans changement

Article 3 : Monsieur Vincent NUCHY est désigné en qualité de membre de la commission locale de l'eau en remplacement de Monsieur Alain PERONNAU pour la durée du mandat restant à courir

Article 4 : **Publication et exécution :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et la liste des membres de la CLE sera actualisée sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau

Fait à Bordeaux, le 24 DEC. 2009

LE PREFET,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

  
Bernard GONZALEZ